

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-4009

<p>objet : Acquisition d'équipements et réalisation de prestations complémentaires pour l'infrastructure réseaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du marché à bons de commande</p> <p>service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications</p>

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Ce marché a fait l'objet d'une précédente consultation en octobre 2005, dans le cadre d'un appel d'offres européen. Cette procédure a été déclarée sans suite le 5 janvier 2006.

Aussi, pour assurer la continuité du service public, s'agit-il de relancer rapidement cette consultation pour l'acquisition d'équipements et la réalisation de prestations complémentaires pour l'infrastructure réseaux.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'acquisition d'équipements (matériels de commutation, d'interconnexion, etc.) et la réalisation de prestations complémentaires pour l'infrastructure réseaux.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de trois ans.

Le marché comporterait un engagement de commande de 119 600 € TTC minimum (100 000 € HT) et 478 400 € TTC maximum (400 000 € HT) pour la durée du marché ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'acquisition d'équipements et la réalisation de prestations complémentaires pour l'infrastructure réseaux et tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum de 119 600 € TTC et maximum de 478 400 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

5° - Les montants à payer en investissement, seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 et suivants - compte 218 300 et aux budgets annexes des eaux et de l'assainissement - compte 218 300.

6° - Les montants à payer en fonctionnement seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 et suivants - compte 611 400.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,